



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2025-1332 ordonnant divers travaux de marquage relatifs aux réseaux routiers, cyclables et piétonniers et décrétant, à cette fin, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 053;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 516;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 19 janvier 2026

L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate